

L'INFORMATION PLUS PROCHE DE VOUS

ÉCHOCHIM

CHIMIE ■ PHARMACIE ■ CAOUTCHOUC ■ VERRE ■ PLASTURGIE ■ TEXTILE



L'ENGAGEMENT SYNDICAL EN QUESTION



JUILLET 2024 **NUMÉRO 265**

**Conseil, Expertise,
Négociation, Formation,
Comptabilité et ASC ...**

Représentants
du personnel,

apex isast

**VOUS ÉCLAIRE AU
QUOTIDIEN**

ÉDITO

PAR GILLES LE STIR
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION CFE-CGC CHIMIE



Chère adhérentes, chers adhérents

Plusieurs choses importantes pour votre fédération se sont passées ces dernières semaines. Le 11 juin, le premier comité fédéral post-congrès de mars 2024 a permis d'élire les 13 représentants de nos 15 branches avec un taux de renouvellement de plus de la moitié, en particulier dans les branches principales Chimie, Industrie pharmaceutique et Plasturgie.

Le lendemain se sont réunis les délégués syndicaux centraux (DSC) et coordinateurs de la Fédération Chimie pour des échanges fructueux qui sont relatés dans ce numéro. Les points forts de la journée consistaient en une intervention du bureau pour présenter la nouvelle équipe fédérale, un dossier technique exposé par une de nos juristes, un autre commenté par notre partenaire Secafi. Nous avons la volonté de tenir deux réunions par an sur ce modèle.

Dans la continuité du congrès et du dernier comité fédéral, un séminaire du bureau fédéral, ouvert aux salariés de la fédération dans sa dernière partie, vient de se tenir à Poitiers. Objectif : détailler la feuille de route présentée au congrès et fixer des dates de réalisations.

Nous sommes dans une démarche toujours constructive et ouverte pour traiter les grands sujets fixés par notre congrès, que ce soit sur le plan de la gouvernance, du développement syndical, du soutien aux syndicats régionaux ou des finances. Sur le plan juridique par exemple, nous venons de signer un contrat de 6 mois pour tester l'intelligence artificielle afin de répondre plus efficacement et rapidement aux demandes qui nous sont faites.

Au nom du bureau fédéral, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances et je forme le vœu de vous retrouver toutes et tous, en forme, en septembre pour de beaux projets.

SOMMAIRE

5. EN BREF

5. Réindustrialisation verte : une nouvelle page s'écrit au sein des plateformes chimiques

Saint-Gobain débourse près d'1 milliard d'euros pour s'offrir le chimiste Fosroc

Industrie pharmaceutique : le Groupe LFB rapatrie des activités américaines à Alès...

6. DOSSIER

6. L'engagement syndical en question :

7. Interview de Valérie Dossin

8. Interview de Claude Daubercies

9. Interview de Jérôme Cappelle

10. Interview de Laëtitia Georges

11. Interview de Philippe Jean

13. JURIDIQUE

13. FOCUS : Les nouvelles règles d'acquisition des congés payés durant un arrêt maladie

16. FÉDÉRATION

16. Assemblée Générale du syndicat CFE-CGC Chimie Dauphiné Savoie

17. Assemblée Générale du syndicat CFE-CGC Chimie Lorraine

18. Comité fédéral CFE-CGC Chimie Réunion des DSC



MA FORCE
DE DIALOGUE

WWW.CFEGC.ORG

ÉLECTIONS TPE
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024



ÉCHOCHIM

Bulletin trimestriel d'information et de liaison de la Fédération Nationale de l'Encadrement, des Industries Chimiques, Parachimiques et Connexes

Pour toute information relative au traitement de vos données personnelles, veuillez-vous référer à la politique de confidentialité de la Fédération CFE-CGC Chimie accessible sur le site internet www.cfecgc-chimie.org

Édité par la Fédération CFE-CGC Chimie
33 avenue de la République
75011 Paris
Tél : 01.42.28.28.05
secretariat@cfecgc-chimie.org
Tous droits de reproduction réservés.

Adhérents aux Syndicats : 5 €
Abonnement de soutien : 58 €
abonnement 1 an : 20 €
Le numéro : 5,50 €

N° commission paritaire :
0324S06815
Dépôt légal : à parution

Directeur de la publication :
Gilles le Stir

Ont contribué à ce numéro :

Laurent Daoud, Pierre Duval, Wilfried Leclerc, Gilles Lockhart, Amélie Dubrulle, Philippe Moreau, Jean-Claude Garcia, Valérie Dossin, Claude Daubercies, Jérôme Cappelle, Laëtitia Georges, Philippe Jean, Émilie Douaud, Bernard Steckle

Conception-réalisation :

CFE-CGC Chimie
Maquette : Amélie Dubrulle
Pictogrammes : Amélie Dubrulle
Crédits photos : Adobe Stock
Canva

Régie annonceurs et partenaires:

Wilfried Leclerc
Tél : 01.42.28.28.05
wilfried.leclerc@cfecgc-chimie.org

Impression :

ITF Imprimeurs, Z.A Route de Tours, 72230
Mulsanne
Tél : 02.43.42.00.38

Dépôt légal : à parution
www.cfecgc-chimie.org



EN BREF

RÉINDUSTRIALISATION VERTE : UNE NOUVELLE PAGE S'ÉCRIT AU SEIN DES PLATEFORMES CHIMIQUES

Nombreuses à avoir connu, au cours des deux dernières décennies, une phase de désindustrialisation, les plateformes chimiques françaises semblent désormais engagées dans un mouvement inverse, incarné par la décarbonation de leurs activités, mais aussi l'arrivée de nouveaux acteurs d'une chimie plus « verte » et innovante. Chimie biosourcée, recyclage moléculaire ou encore production de carburants bas carbone constituent, aujourd'hui, autant de moteurs de la réindustrialisation de ces places fortes de la chimie hexagonale.

[Source : Usine Nouvelle](#)

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE : LE GROUPE LFB RAPATRIE DES ACTIVITÉS AMÉRICAINES À ALÈS

L'entreprise d'Etat LFB Biomanufacturing, façonnier pour l'industrie pharmaceutique, lance 20 millions d'euros d'investissement pour doubler ses capacités de production à Alès (Gard). Une extension de production qui lui permettra aussi de rapatrier la production d'un principe actif aujourd'hui faite aux Etats-Unis.

[Source : La Tribune](#)



INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin du mois de juin, les prix à la consommation augmenteraient de 2,1 % en juin 2024, après +2,3 % en mai. Cette légère baisse de l'inflation s'expliquerait par le ralentissement sur un an des prix de l'alimentation et de l'énergie. Les prix des services, des produits manufacturés et du tabac évolueraient sur un an au même rythme que le mois précédent.

[Source : INSEE](#)

QUE FAIRE DES DÉCHETS DE L'INDUSTRIE CÉRAMIQUE ?

Le Centre de Transfert Technologies Céramiques (CTTC) de Limoges vient de recevoir une aide de 130.000 euros de la région Nouvelle-Aquitaine pour une étude sur le réemploi de déchets céramiques.

[Source : France Bleu](#)

SAINT-GOBAIN DÉBOURSE PRÈS D'UN MILLIARD D'EUROS POUR S'OFFRIR LE CHIMISTE FOSROC

Le groupe français a annoncé, ce jeudi, l'acquisition de Fosroc, une entreprise spécialisée dans la chimie pour le bâtiment, bien implantée en Inde notamment. Une nouvelle étape dans le renforcement international de ce leader tricolore des matériaux de construction.

[Source : la Tribune](#)

PHARMACIE, CHIMIE, EUROAPI, SANOFI : SOUS SÉDATION

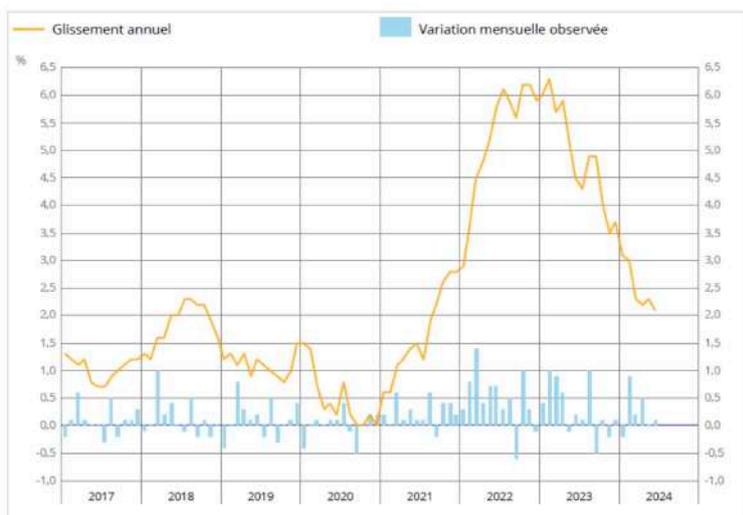
Sanofi recapitalisera Euroapi sans douleur pour ses actionnaires. Les injections du pharmacien financeront les deux tiers du plan d'investissement de 350 à 400 millions de son ancienne filiale de chimie médicamenteuse d'ici à 2027.

[Source : Les Echos](#)

LES FRANÇAIS ONT RAPPORTÉ EN MOYENNE DEUX BOÎTES DE MÉDICAMENTS NON UTILISÉS EN PHARMACIE EN 2023

Les Français ont rapporté en moyenne deux boîtes de médicaments non utilisés en pharmacie en 2023, un chiffre en légère diminution, conséquence de la baisse de ventes de médicaments, des pénuries et d'une meilleure observance des traitements, a récemment indiqué Cyclamed.

[Source : Doctissimo](#)



DOSSIER

L'EXTRAORDINAIRE AVENTURE DE L'ENGAGEMENT SYNDICAL

Ces dernières années marquent une période charnière pour l'engagement syndical en France, avec des défis et des opportunités sans précédent. Les syndicats, historiquement moteurs de la défense des droits des travailleurs, se trouvent à la croisée des chemins dans un monde du travail en mutation rapide.

Les revendications syndicales ont évolué. Si les questions salariales et les conditions de travail restent centrales, de nouvelles préoccupations émergent, telles que le télétravail, le fort développement de l'intelligence artificielle, la protection des données personnelles et le droit à la déconnexion. Les syndicats se battent aussi pour l'inclusion et la diversité sur le lieu de travail, ainsi que pour des politiques de transition écologique justes.

C'est dans ce contexte que se pose la question de l'engagement syndical en 2024, car celui-ci fait face à des défis significatifs caractérisés par les ordonnances Macron ainsi que les attaques récurrentes de notre système de protection sociale.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'action syndicale est un rempart contre les dérives économiques et les régressions sociales, une voix collective qui fait écho aux aspirations des employés de tous secteurs.

Afin de mieux comprendre les motivations et les défis de ceux qui s'investissent dans l'action syndicale, nous avons mené une série d'interviews en dix questions identiques auprès de différents militants CFE-CGC Chimie.

La richesse et l'éclectisme de ces réponses nous ont amenés à traiter celles-ci sur deux numéros de votre magazine, c'est pourquoi vous trouverez une première série de réponse dans celui-ci et le suivant en octobre.

Ces témoignages offrent un éclairage précieux sur les réalités du militantisme et de son implication au quotidien. Qu'il soit novice ou chevronné, chaque interviewé partage son parcours, ses motivations profondes et ses espoirs pour l'avenir du syndicalisme.

À travers l'ensemble de ces réponses, nous espérons vous offrir une vision enrichissante et inspirante de ce que signifie réellement s'engager pour la cause syndicale.

Nous tenons ici à remercier sincèrement Valérie, Laetitia, Claude, Jérôme et Philippe pour leurs engagements au quotidien et le temps pris pour répondre à ces questions.

" Dans une société qui doute, l'engagement syndical intelligent, comme celui de la CFE-CGC, est une des voies par laquelle on crée des espaces de confiance pour les collègues et pour les militants eux-mêmes "

François Hommeril, Président de la CFE-CGC



DOSSIER

VALÉRIE DOSSIN, DÉLÉGUÉE SYNDICALE CENTRALE ADJOINTE MILITANTE CFE-CGC DEPUIS 2020

POUR QUELLES RAISONS VOUS ÊTES-VOUS ORIENTÉS VERS LE SYNDICALISME ?

J'arrivais à une étape de ma vie et de ma carrière où je voulais m'engager concrètement et activement dans la vie sociale. Je ne voulais pas devenir une personne aigrie qui ronchonne dans son coin parce que tout va mal et que c'était mieux avant. Je voulais agir dans mon entreprise sur ce qui me déplaisait et mettre à profit mes compétences.

VOUS AVEZ CHOISI DE REJOINDRE LA CFE CGC, QUELS SONT LES POINTS FORTS QUI VOUS ONT SÉDUITS ?

Je suis venue à la CFE-CGC pour les personnes qui en font partie chez Michelin mais aussi pour les prises de position nationales, notamment celles de François Hommeril. J'ai senti que ce syndicat me ressemblait et correspondait à mes valeurs personnelles.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LES SALARIÉS FONT FACE AUJOURD'HUI ? QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS POUR LES RÉSOUDRE ?

En premier lieu la rémunération mais aussi la formation continue, la flexibilité du travail et la possibilité de progresser dans sa carrière. Mais de plus en plus, chez Michelin, pour les cadres seniors, l'enjeu est de garder son emploi, de ne pas se faire mettre au placard puis pousser vers la porte de façon plus ou moins consentie. Et pour les salariés de l'industrie, dans certains sites, l'enjeu est la survie de l'usine. Notre action est d'analyser ce que fait l'entreprise, de proposer des solutions argumentées et factuelles, de les négocier autant que nous le pouvons et parfois d'accompagner ceux qui partent.

QUEL EST VOTRE RÔLE AU SEIN DU SYNDICAT ET QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS PRINCIPALES ?

Je suis Déléguée Syndicale Central Adjoint. Je m'occupe de la communication de notre section Michelin : rédiger la stratégie de communication, choisir les axes de communication, écrire des articles pour Internet, les médias sociaux, notre lettre d'information mensuelle, suivre l'impact de nos actions, parler avec les journalistes et accompagner des salariés en difficulté. Un rôle passionnant car très varié et qui me met en relation avec les élus, les militants, les salariés, les autres entreprises...

COMMENT L'ACTION SYNDICALE PEUT OU POURRAIT INFLUENCER DES CHOIX DE SOCIÉTÉ ?

L'action syndicale est clé car elle influe sur le monde en influant sur les façons de travailler et de gagner sa vie et en participant aux débats sur les politiques économiques et sociales.

QUELS ONT ÉTÉ LES DÉFIS LES PLUS IMPORTANTS QUE VOUS AVEZ RENCONTRÉS EN TANT QUE SYNDICALISTE, ET COMMENT LES AVEZ-VOUS SURMONTÉS ?

Le défi le plus important est de faire comprendre qu'un engagement syndical est un engagement positif, pour faire avancer les sujets et pas pour bloquer. Bref, qu'on est là pour bosser et faire bouger les choses, pas pour se protéger.

COMMENT PERCEVEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS LES ANNÉES À VENIR ?

J'espère que le mouvement syndical pourra rassembler au moment où les politiques divisent. Les syndicats peuvent devenir une force précieuse car ils sont en prise avec le monde, le vrai, pas celui des politiques en chambre. Ils peuvent aider ceux qui décident à prendre des décisions basées sur des faits et non des convictions intimes.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS QUE VOUS AIMERIEZ VOIR DANS LE MONDE DU TRAVAIL, ET COMMENT VOTRE SYNDICAT VOUS FOURNIT DES MOYENS POUR LES RÉALISER ?

J'aimerais que le monde du travail offre plus de flexibilité : semaine de 4 jours, travail partagé, télétravail... tous ces sujets sont sur le tapis dans les négociations avec nos entreprises et devraient nous permettre d'offrir un monde du travail plus en lien avec la réalité des femmes et des hommes aujourd'hui.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ENGAGEMENT SYNDICAL ÉVOLUER DANS LES 5-10 ANS ?

Nous avons dans notre section plus de demandes d'adhésion. Est-ce le signe que les salariés voient les syndicats comme un rempart ? Ou qu'ils sont prêts à plus s'engager ? Au moment où ils se désintéressent de la politique ?

ENFIN, QUELS SONT VOS ARGUMENTS FACE AUX JEUNES RECRUTÉS DANS L'ENTREPRISE POUR LEUR DONNER L'ENVIE DE REJOINDRE L'ACTION SYNDICALE SOUS LES COULEURS DE LA CFE CGC ?

Je leur dirai : « Tu veux faire bouger l'entreprise ? Tu en as assez d'être un pion ? Rejoins-nous. A la CFE-CGC, on est piquants mais factuels, on est incisifs mais pertinents, on se bat sur les bons sujets mais on sait ouvrir le dialogue et surtout, surtout on est sympa ! »

DOSSIER

CLAUDE DAUBERCIES, PRÉSIDENT DU SYNDICAT RÉGIONAL CHIMIE AQUITAINE MILITANT CFE-CGC DEPUIS 2009

POUR QUELLES RAISONS VOUS ÊTES-VOUS ORIENTÉS VERS LE SYNDICALISME ?

Homme engagé, dans la vie associative et la politique, ce sont des reconnaissances professionnelles absentes pour les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres qui m'ont poussé à agir.

VOUS AVEZ CHOISI DE REJOINDRE LA CFE CGC, QUELS SONT LES POINTS FORTS QUI VOUS ONT SÉDUITS ?

Le caractère catégoriel est dilué dans les syndicats généralistes qui par démagogie, privilégient la masse ; le statut particulier des personnels d'encadrement (responsabilités, engagements, temps de travail, etc.) n'étaient pas suffisamment reconnus chez les autres OS.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LES SALARIÉS FONT FACE AUJOURD'HUI ? QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS POUR LES RÉSOUDRE ?

Pour les salariés que nous représentons à la CFE-CGC, l'un des enjeux est de se faire entendre des dirigeants d'entreprise ; comment répartir les richesses de façon plus équitable, comment prendre part aux décisions et orientations stratégiques, et comment fédérer les équipes de managers.

Aujourd'hui, c'est lors de rencontres avec des dirigeants dans le cadre d'élections professionnelles, que nous faisons connaître nos points de vue, et que nous proposons notre accompagnement.

" L'action syndicale doit être forte dans les organismes paritaires où les connaissances et l'expérience sont des atouts majeurs. "

QUEL EST VOTRE RÔLE AU SEIN DU SYNDICAT ET QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS PRINCIPALES ?

Aujourd'hui, je suis le président du syndicat régional Chimie Aquitaine, et trésorier de l'Union Régionale Nouvelle Aquitaine.

COMMENT L'ACTION SYNDICALE PEUT OU POURRAIT INFLUENCER DES CHOIX DE SOCIÉTÉ ?

L'action syndicale doit être forte dans les organismes paritaires où les connaissances et l'expérience sont des atouts majeurs. Nos experts doivent être entendus, via tous les supports média, et faire référence.

QUELS ONT ÉTÉ LES DÉFIS LES PLUS IMPORTANTS QUE VOUS AVEZ RENCONTRÉS EN TANT QUE SYNDICALISTE, ET COMMENT LES AVEZ-VOUS SURMONTÉS ?

Le plus important a été de créer une section syndicale CFE-

CGC et « combattre » les OS représentatives en place en faisant valoir nos spécificités et nos connaissances de l'entreprise.

COMMENT PERCEVEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS LES ANNÉES À VENIR ?

Le mouvement syndical doit se « professionnaliser » il doit se légitimer en faisant valoir ses compétences sur tout ce qui touche au monde du travail.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS QUE VOUS AIMERIEZ VOIR DANS LE MONDE DU TRAVAIL, ET COMMENT VOTRE SYNDICAT VOUS FOURNIT DES MOYENS POUR LES RÉALISER ?

J'aimerais que la confiance s'établisse entre tous les partenaires sociaux, les entreprises et les responsables politiques ; La CFE-CGC, avec ses experts, nous apporte tous les éléments de réflexions et toutes les études pour argumenter nos revendications.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ENGAGEMENT SYNDICAL ÉVOLUER DANS LES 5-10 ANS ?

L'évolution de l'engagement syndical sera le résultat d'actions conduites vers l'ensemble des salarié(e)s, actions qui viseront à expliquer qu'une carrière professionnelle réussie peut passer par l'acquisition de compétences et d'expériences syndicales à travers un parcours de délégué,

Nos responsables syndicaux de demain devront être des acteurs reconnus par leur compétences et leurs engagements.

ENFIN, QUELS SONT VOS ARGUMENTS FACE AUX JEUNES RECRUTÉS DANS L'ENTREPRISE POUR LEUR DONNER L'ENVIE DE REJOINDRE L'ACTION SYNDICALE SOUS LES COULEURS DE LA CFE CGC ?

Pour réussir son parcours professionnel, il faut être acteur de ce parcours et en maîtriser les règles, toutes les règles ! il ne faut pas attendre les problèmes et les difficultés, et agir de façon concertée avec l'entreprise pour trouver les meilleurs équilibres et établir des relations de confiance. La CFE-CGC se porte garante de ces principes de loyauté et de compétences.

DOSSIER

JÉRÔME CAPPELLE, DÉLÉGUÉ SYNDICAL & MILITANT CFE-CGC DEPUIS 2009

POUR QUELLES RAISONS VOUS ÊTES-VOUS ORIENTÉS VERS LE SYNDICALISME ?

Jeune salarié, j'ai subi un Plan de Sauvegarde de l'Emploi où je n'ai pas été informé du sort qui m'était réservé. Cette expérience m'a profondément marqué et m'a fait réaliser l'importance d'être bien informé et de défendre ses droits. J'ai donc décidé de m'engager dans le syndicalisme pour vivre pleinement mon emploi, être informé en priorité, partager l'information sans filtres et de peser sur les décisions.

VOUS AVEZ CHOISI DE REJOINDRE LA CFE CGC, QUELS SONT LES POINTS FORTS QUI VOUS ONT SÉDUITS ?

La CFE-CGC est un syndicat qui prône le consensus et la négociation plutôt que la confrontation systématique. J'occupe un poste de manager de proximité et c'est parce que la CFE-CGC est catégorielle que ce syndicat m'a plu.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LES SALARIÉS FONT FACE AUJOURD'HUI ?

QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS POUR LES RÉSOUDRE ?

Les principaux enjeux auxquels les salariés sont confrontés aujourd'hui incluent la rémunération, les conditions de travail, et la reconnaissance professionnelle. Je diffuse de l'information afin que mes collègues puissent se faire une idée claire et précise de l'environnement dans lequel ils évoluent (droits et devoirs).

QUEL EST VOTRE RÔLE AU SEIN DU SYNDICAT ET QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS PRINCIPALES ?

Je suis délégué syndical au sein de mon entreprise, ce qui signifie que je représente les salariés auprès de la direction et que je défends leurs intérêts. Par ailleurs j'occupe une place au bureau Chimie Hauts de France et suis membre de l'Union locale. J'utilise mon temps personnel pour aider au développement de mon syndicat. Actuellement je suis responsable de la communication.

COMMENT L'ACTION SYNDICALE PEUT OU POURRAIT INFLUENCER DES CHOIX DE SOCIÉTÉ ?

L'action syndicale a un rôle fondamental à jouer dans l'influence des choix de société. En prônant des valeurs humanistes, telles que la justice sociale, l'équité, la solidarité et le respect des droits humains, le syndicalisme peut contribuer à une société plus juste et plus inclusive. La communication et le bien-être au travail. Cependant pour influencer les choix de société, l'adhésion doit être massive, ce qui n'est pas le cas actuellement.

QUELS ONT ÉTÉ LES DÉFIS LES PLUS IMPORTANTS QUE VOUS AVEZ RENCONTRÉS EN TANT QUE SYNDICALISTE, ET COMMENT LES AVEZ-VOUS SURMONTÉS ?

J'ai de nouveau fait face à un PSE dans mon entreprise actuelle. Pour moi, le syndicalisme consiste avant tout écouter et à informer.

COMMENT PERCEVEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS LES ANNÉES À VENIR ?

Je perçois l'évolution du mouvement syndical comme étant étroitement liée à la politique gouvernementale et aux changements socio-économiques. Le mouvement syndical se durcit, c'est en tout cas l'image qui est diffusée. L'évolution du mouvement sera étroitement liée à la politique gouvernementale.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS QUE VOUS AIMERIEZ VOIR DANS LE MONDE DU TRAVAIL, ET COMMENT VOTRE SYNDICAT VOUS FOURNIT DES MOYENS POUR LES RÉALISER ?

Je souhaiterais que l'on accorde du temps à l'être humain, que l'on partage le temps de travail, et que l'on réfléchisse au bien-être au travail. Mon syndicat m'ouvre les yeux sur des thèmes négligés par la société, comme le handicap.

"Je souhaiterais que l'on accorde du temps à l'être humain, que l'on partage le temps de travail, et que l'on réfléchisse au bien-être au travail. Mon syndicat m'ouvre les yeux sur des thèmes négligés par la société, comme le handicap."

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ENGAGEMENT SYNDICAL ÉVOLUER DANS LES 5-10 ANS ?

Je ne préfère pas me prononcer sur ce sujet. J'ai 3 enfants dont 2 de 23 et 25ans. Ils ne parlent pas des syndicats. Le syndicalisme doit se reformer, pour évoluer avec son temps.

ENFIN, QUELS SONT VOS ARGUMENTS FACE AUX JEUNES RECRUTÉS DANS L'ENTREPRISE POUR LEUR DONNER L'ENVIE DE REJOINDRE L'ACTION SYNDICALE SOUS LES COULEURS DE LA CFE CGC ?

Il est nécessaire d'expliquer le mode de fonctionnement de l'entreprise. S'il n'y a pas d'entreprise, il n'y a pas de salarié et donc de syndicat. J'insiste sur le fait qu'une action syndicale mesurée et constructive, sans confrontation inutile avec la direction, est essentielle pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de travail. L'action syndicale est la seule qui peut porter les revendications et faire bouger les lignes.

DOSSIER

LAETITIA GEORGES, DÉLÉGUÉE SYNDICALE CENTRALE MILITANTE CFE-CGC DEPUIS 2015

POUR QUELLES RAISONS VOUS ÊTES-VOUS ORIENTÉS VERS LE SYNDICALISME ?

Employée chez Lilly France depuis 25 ans, je suis très attachée à mon entreprise. J'étais bénévole dans l'association sportive Lilly jusqu'au jour où des conflits entre élus et Direction ont impacté les salariés et l'asso, ... je venais de découvrir le rôle des IRP, ... c'était il y a 10 ans. Piquée au vif j'ai voulu comprendre la situation. Les retours m'ont assez peu convaincue mais j'ai compris l'importance de défendre nos intérêts devant les bons interlocuteurs. J'ai donc décidé de m'engager pour avoir moi-même accès aux personnes et aux infos. Je voulais pouvoir participer aux discussions. J'ai été élue titulaire au CE l'année suivante.

VOUS AVEZ CHOISI DE REJOINDRE LA CFE CGC, QUELS SONT LES POINTS FORTS QUI VOUS ONT SÉDUITS ?

Je pense qu'au départ on s'engage auprès d'une personne, sans forcément regarder son étiquette syndicale. J'ai donc rejoint un collègue syndiqué qui véhiculait de belles valeurs qui m'inspiraient ... et il s'avère que le syndicat en question était la CFE-CGC. J'aime travailler en équipe, débattre, poser des questions, analyser les données, réfléchir sur les différentes options. Dès le début je me suis sentie libre de m'exprimer au sein de mon groupe et je me suis sentie écoutée. Vous l'aurez compris, ...le RESPECT des personnes (toutes celles qui sont autour de la table) est une valeur très importante pour moi. Je retrouve cela à la CFE-CGC.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LES SALARIÉS FONT FACE AUJOURD'HUI ? QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS POUR LES RÉSOUDRE ?

Nous sommes confrontés à cette course à la productivité et aux profits, aux compressions d'effectifs et aux conséquences sur les conditions de travail. Avec ma Secrétaire Adjointe (de la CFE-CGC également) nous œuvrons au quotidien pour éviter des dérives organisationnelles, ... génératrices de RPS. Nos actions ? Des discussions off avec les directions concernées, des débats en CSE, des droits d'alerte, des expertises risque graves, de l'accompagnement de salariés, de la communication...

QUEL EST VOTRE RÔLE AU SEIN DU SYNDICAT ET QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS PRINCIPALES ?

DSC depuis 4 ans, j'anime une équipe composée de 3 DS, 2 RS et 14 élus CFE-CGC (rattachés à 2 sites). Je suis également Secrétaire du CSE de mon site de prod (1200 salariés) et Secrétaire du CSEC ce qui me permet d'avoir beaucoup

d'infos et d'être au cœur des problématiques actuelles. Enfin, je fais partie du Conseil syndical Chimie Alsace Franche Comté, une aubaine pour échanger avec d'autres branches. J'essaie d'aller vers la Fédération quand j'en ai l'occasion.

COMMENT L'ACTION SYNDICALE PEUT OU POURRAIT INFLUENCER DES CHOIX DE SOCIÉTÉ ?

Rechercher des données, aller au contact du personnel et des responsables ... l'action syndicale pourra influencer si nous préparons nos dossiers et si nous argumentons nos positions. C'est une des forces de la CFE-CGC.

QUELS ONT ÉTÉ LES DÉFIS LES PLUS IMPORTANTS QUE VOUS AVEZ RENCONTRÉS EN TANT QUE SYNDICALISTE, ET COMMENT LES AVEZ-VOUS SURMONTÉS ?

En prenant le poste de DSC ma priorité fut de recréer du lien entre les différentes OS et aussi au sein du CSE car le climat n'était pas propice à un travail efficace. Un vrai défi vu les forces en présence. J'ai commencé par mettre les pieds dans le plat et dire les choses puis j'ai libéré la parole pour que l'on arrive à s'écouter... tout un art !

COMMENT PERCEVEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS LES ANNÉES À VENIR ?

Les syndicats s'affaiblissent et c'est inquiétant. Disons que je sens que nous ne devons rien lâcher et rester souder.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS QUE VOUS AIMERIEZ VOIR DANS LE MONDE DU TRAVAIL, ET COMMENT VOTRE SYNDICAT VOUS FOURNIT DES MOYENS POUR LES RÉALISER ?

J'aimerais que les employeurs réalisent que le dialogue social est essentiel au bon fonctionnement d'une entreprise. J'ai trop souvent cette impression d'opposition de « principe » (dans les 2 sens d'ailleurs).

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ENGAGEMENT SYNDICAL ÉVOLUER DANS LES 5-10 ANS ?

Le challenge sera de trouver la relève auprès des jeunes. Je pense que les enjeux RSE seront au cœur des discussions.

ENFIN, QUELS SONT VOS ARGUMENTS FACE AUX JEUNES RECRUTÉS DANS L'ENTREPRISE POUR LEUR DONNER L'ENVIE DE REJOINDRE L'ACTION SYNDICALE SOUS LES COULEURS DE LA CFE CGC ?

Notre rôle est de maintenir un équilibre, la confiance, l'engagement... et la considération de chacun. Un état d'esprit collectif et positif, c'est ça le réseau CFE-CGC !

DOSSIER

PHILIPPE JEAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UR BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ MILITANT CFE-CGC DEPUIS 2020

POUR QUELLES RAISONS VOUS ÊTES-VOUS ORIENTÉS VERS LE SYNDICALISME ?

Il faut retracer mon parcours, ancien d'HOOVER, j'ai subi la fermeture et les licenciements, n'étant pas syndiqué j'ai vu le travail du syndicat. Rentré chez URGO puis chez Solvay (ONDEX), j'ai vu les carences dans les CE, j'ai été donc élu au collège Cadre AM sans étiquette, la défense du collège 2 étant important je pouvais contre balancer avec l'autre OS présente au 1^{er} collège. C'est le DS CFDT qui m'a demandé de le rejoindre, ce que j'ai fait car en accord avec lui, petit à petit, je me suis éloigné de la CFDT. Ses valeurs n'étant plus les miennes.

VOUS AVEZ CHOISI DE REJOINDRE LA CFE CGC, QUELS SONT LES POINTS FORTS QUI VOUS ONT SÉDUITS ?

Pendant longtemps, à la maison des syndicats de Dijon, je ne connaissais (par mes fonctions différentes CFDT) que le 3eme étage. Une personne formidable, Christian DION (rencontré dans l'ascenseur) m'a permis de connaître la CFE au 6eme, j'ai découvert un autre univers, une structure, des valeurs, une méthode de travail, des équipes impressionnantes et surtout la défense de tous, et le partage.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LES SALARIÉS FONT FACE AUJOURD'HUI ? QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS POUR LES RÉSOUDRE ?

Aujourd'hui les salariés subissent une dégradation de leurs conditions de travail, les risques psychosociaux sont de plus en plus présents, l'emprise de l'état sur le paritarisme des retraites et du chômage ne présage rien de bon pour la suite.

En entreprise la cohésion devient de plus en plus difficile, mon combat de tous les jours est la défense, le maintien des acquis, les valeurs et remobiliser le personnel, être positif et cohérent dans les demandes. Par la discussion avec ma Direction nous arrive à un consensus acceptable.

QUEL EST VOTRE RÔLE AU SEIN DU SYNDICAT ET QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS PRINCIPALES ?

Ma responsabilité principale est la défense de tous les salariés. Mais c'est évident, ma fonction de secrétaire général UR en BFC et ma place au bureau du CESER le prouve, sans oublier mon mandat de négociateur de branche plasturgie et enfin ma place de DS dans l'entreprise RENOLIT ONDEX, membre titulaire du CSE collège 2.

COMMENT L'ACTION SYNDICALE PEUT OU POURRAIT INFLUENCER DES CHOIX DE SOCIÉTÉ ?

Oui le syndicalisme influence les décisions de société, c'est indéniable, quand la discussion n'est pas rompue il y a tou-

jours un message à faire passer à nos dirigeants. Tous les jours nous intervenons par nos actes dans la société pour l'améliorer.

QUELS ONT ÉTÉ LES DÉFIS LES PLUS IMPORTANTS QUE VOUS AVEZ RENCONTRÉS EN TANT QUE SYNDICALISTE, ET COMMENT LES AVEZ-VOUS SURMONTÉS ?

Le défi le plus difficile à gérer a été de combattre le harcèlement moral d'une DRH dans son service, après avoir établi un dossier et présenté au directeur de l'entreprise, le dénouement a été sa démission 2 jours après cette présentation. Mais que se fut compliqué.

COMMENT PERCEVEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS LES ANNÉES À VENIR ?

Le mouvement syndical ne pourra qu'augmenter, les élections en cours et les prises de position du futur nouveau gouvernement étayerons le mouvement, c'est certain.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS QUE VOUS AIMERIEZ VOIR DANS LE MONDE DU TRAVAIL, ET COMMENT VOTRE SYNDICAT VOUS FOURNIT DES MOYENS POUR LES RÉALISER ?

Tous les jours, j'ai des contacts avec des adhérents ou des sympathisants, les problèmes sont souvent les mêmes, la défense du salarié et des acquis. Mais depuis un an nous ouvrons encore plus les portes au développement et à l'aide des adhérents, de nouvelles sections sont créés régulièrement et nous discutons avec les RH qui sont demandeurs de conseils pour le bien être des salariés. OMars est un super atout, dans l'UR nous avons créé un budget pour le développement qui est important.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ENGAGEMENT SYNDICAL ÉVOLUER DANS LES 5-10 ANS ?

J'espère que notre développement nous permettra d'être, dans les 3 premiers syndicats représentatifs d'ici 10 ans, pour cela les moyens devront être là. Les convictions aussi.

ENFIN, QUELS SONT VOS ARGUMENTS FACE AUX JEUNES RECRUTÉS DANS L'ENTREPRISE POUR LEUR DONNER L'ENVIE DE REJOINDRE L'ACTION SYNDICALE SOUS LES COULEURS DE LA CFE CGC ?

Jeune ou moins jeune, il n'y a pas d'âge pour venir chez nous, le principe c'est de discuter et comprendre leurs soucis, les aider à résoudre leurs problèmes et être en assistance constante, les amener à avoir envie de se syndiquer, ensuite les former et partager avec eux les réussites mais aussi les échecs pour éviter les dérives.

Rendre effectif le droit à la santé



Le droit à la protection de la santé figure dans le préambule de la Constitution française. Bien qu'opposable, il n'est pourtant pas suffisamment effectif dès lors qu'on le confronte à la réalité de notre société. Face à ce constat, le Groupe VYV a choisi de porter l'ambition d'une santé accessible à tous et d'en faire sa raison d'agir.

Plus de 7 Français sur 10 ont déjà renoncé à se soigner au moins une fois

Selon une enquête Groupe VYV - Viavoice, réalisée en janvier 2023, le renoncement aux soins est devenu un véritable phénomène de société, touchant une grande partie de la population française. Certains publics apparaissent comme étant plus impactés, c'est le cas de presque la moitié des étudiants (49 %) et de 61 % des personnes vivant dans des zones rurales où les délais d'attente découragent le recours aux soins. 82 % de nos concitoyens constatent des inégalités dans l'accès aux soins et la moitié les qualifie même d'importantes.

À ces chiffres, il convient d'ajouter la toile de fond d'inquiétudes plus globales : un système de santé en crise, une urgence de relocalisation de certains médicaments, le vieillissement de la population, pour ne citer que celles-là.

Passer des constats aux solutions

Le socle de nos valeurs mutualistes qui fait de l'humanisme son point cardinal, nous appelle, comme il l'a toujours fait, à nous engager concrètement pour apporter de véritables réponses.

Le Groupe VYV, parce qu'il est un groupe de référence de santé et de protection sociale, souhaite donner plus d'impact à son action en proposant des solutions concrètes.

À travers une protection sociale de haut niveau, l'accès aux soins, le logement, l'accompagnement, le bien vieillir, le mieux-vivre son handicap, l'aide ou encore la parentalité, le Groupe VYV entend agir sur tous les déterminants de santé. Prévenir, anticiper et rendre accessibles les soins médicaux de qualité à tous sont des conditions essentielles du droit à la santé.

Agir pour la santé, aux côtés de tous les acteurs engagés

En donnant à chacun les moyens d'agir sur ces déterminants (accès aux soins, alimentation, logement, prévention, activité physique...) nous encourageons nos concitoyens à devenir acteurs de leur santé. Mais parce que les déterminants relèvent aussi de choix sociétaux, nous entendons dans le même temps et avec la même énergie, pousser ces sujets sur la scène sociale. Ainsi, la question environnementale appelle de notre part des actions concrètes.

La prévoyance, grande oubliée des dispositifs sociaux, doit également trouver toute sa place dans la palette des réponses que nous devons apporter si nous voulons que la santé ne devienne pas le marqueur des inégalités de notre société.

Agir pour que chacun accède à la santé, c'est avant tout agir ensemble, aux côtés de tous les acteurs publics et privés de la santé et des solidarités, pour travailler à une performance solidaire pour le bien de tous.



Pour + d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Découvrez nos actions pour une santé accessible à tous >



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GRUPE
vyv

Pour une santé accessible à tous

JURIDIQUE

PAR ÉMILIE DOUAUD JURISTE CFE-CGC CHIMIE

FOCUS : LES NOUVELLES RÈGLES D'ACQUISITION DES CONGÉS PAYÉS DURANT UN ARRÊT MALADIE

En réponse aux arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 ayant reconnu à tous les salariés en arrêt maladie le droit d'acquérir des congés payés au cours de leur absence, le législateur est intervenu pour mettre en conformité le droit français avec le droit de l'Union européenne.

Ces nouvelles dispositions ont été intégrées par la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne et sont entrées en vigueur le 24 avril 2024.

QUELLES SONT LES RÈGLES APPLICABLES À COMPTER DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI ?

Désormais :

- **Les salariés en arrêt de travail d'origine professionnelle** (accident du travail/maladie professionnelle) **acquièrent des congés payés sans limitation de durée.** (L.3141-5, 5° modifié). (Donc 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois en vertu du droit commun)
- **Les salariés en arrêts maladie d'origine non professionnelle acquièrent des congés payés.**

En revanche, ces salariés n'acquièrent que **2 jours ouvrables de congés payés par mois d'absence, dans la limite d'une attribution, à ce titre, de 24 jours ouvrables par périodes de référence**, c'est-à-dire, 4 semaines de congés payés par an. (L.3141-5-1 nouveau).

A noter : la loi est donc moins favorable que la Cour de cassation qui, dans ses arrêts du 13 septembre 2023, avait jugé que le salarié devait bénéficier **des 5 semaines de congés payés ainsi que des jours de congés payés conventionnels.**

Cependant, le Conseil constitutionnel a estimé que le législateur **pouvait traiter différemment des salariés selon l'origine professionnelle ou non de leur arrêt maladie, en validant la possibilité d'acquérir moins de droits à congés en arrêt maladie d'origine non professionnelle qu'en arrêt pour maladie professionnelle ou accident du travail.** (Décision du 8 février 2024).

En pratique :

- Un salarié en arrêt de travail pour maladie non professionnelle **durant toute une période d'acquisition, n'aura acquis que 24 jours ouvrables de CP, soit 4 semaines** (2 j x 12 mois) à l'issue de celle-ci.

- Un salarié en arrêt maladie non professionnelle sur une partie seulement de la période d'acquisition, pourrait lui acquérir, (confirmé par le ministère du travail), **plus de 24 jours de congés payés.**

Dès lors, **un décompte séparé des congés acquis au titre de cette suspension du contrat devra être fait par rapport au décompte des congés acquis classiquement puisque le système d'acquisition n'est pas similaire.**

Ex : Une salariée a travaillé 8 mois durant la période de référence et a été absente 4 mois pour maladie ordinaire.

Elle va donc acquérir :

- Compteur 1 : $8 \times 2,5 = 20$ jours ouvrables
- Compteur 2 : $4 \times 2 = 8$ jours ouvrables

Elle a donc acquis un droit à congés de 28 jours ouvrables.

COMMENT CALCULER LE NOMBRE DE JOURS DE CONGÉS PAYÉS ACQUIS EN PRÉSENT D'UN ARRÊT MALADIE NON PROFESSIONNEL INFÉRIEUR À UN MOIS ?

Dans le cas **d'un arrêt maladie non professionnelle inférieur à un mois**, il importe de savoir comment calculer le nombre de jours de congés payés.

Selon la DGT, dans cette situation bien spécifique, **il convient de proratiser en sachant qu'un mois de travail effectif équivaut à 24 jours ouvrables travaillés ou 20 jours ouvrés** dans une entreprise fonctionnant sur cinq jours par semaine.

Lorsque le nombre de congés payés acquis n'est pas entier, la loi nouvelle impose d'arrondir au nombre entier supérieur et ce, sur le total des congés payés acquis par le salarié au cours de la période de référence (DGT).

Illustration de la DGT

Hypothèse d'un salarié ayant travaillé **15 jours** sur le mois de mars 2024 et ayant été malade **5 jours**.

1/ Sur 24 jours ouvrables, le salarié a travaillé 18 jours et n'a pas travaillé 6 jours.

Le calcul des congés payés doit être le suivant : $(18 \times 2,5/24) + (6 \times 2/24) = 1,875 + 0,5 = 2,375$ jours ouvrables de congés payés acquis.

2/ Sur 20 jours ouvrés, le salarié a travaillé 15 jours et n'a pas travaillé 5 jours.

Le calcul des congés payés doit être le suivant : $(15 \times 2,08) / 20 + (5 \times 1,66) / 20 = 1,56 + 0,415 = 1,975$ jour ouvré de congés payés acquis.

UNE MODIFICATION DES RÈGLES RELATIVES AUX INDEMNITÉS DE CONGÉS PAYÉS

Pour tenir compte des nouvelles règles d'acquisition des CP, la loi a apporté des précisions quant au **calcul de l'indemnité de congés payé**.

Pour rappel, pendant ses congés, le salarié perçoit **une indemnité de CP** qui est calculée en fonction de la méthode de calcul la plus avantageuse pour le salarié entre la méthode **du maintien de salaire** et la « méthode du "dixième" ».

La modification apportée par la loi concerne l'application de la méthode du dixième.

Les nouvelles dispositions prévoient que la **rémunération** correspondant à ces périodes d'arrêt de travail n'est désormais prise en compte qu'**à hauteur de 80 %** (au lieu de 100 %) dans le calcul de l'indemnité de congés payés (L. n° 2024-364, art. 37, I, 8°, b ; C. trav., art. L. 3141-24, I, 4° nouveau) ...

L'INFORMATION DU SALARIÉ DE RETOUR D'ARRÊT SUR SES DROITS À CONGÉS PAYÉS

À l'issue d'une période d'arrêt de travail pour maladie ou accident (professionnel ou non), l'employeur est désormais tenu de porter à la connaissance du salarié, **dans le mois suivant sa reprise du travail** :

- le nombre de jours de congé dont il dispose ;

- la date jusqu'à laquelle ces jours de congé **peuvent être pris** (L. n° 2024-364, art. 37, I, 4° ; C. trav., art. L. 3141-19-3 nouveau).

Cette information peut être réalisée par **tout moyen conférant date certaine à sa réception**, notamment via le bulletin de paie (C. trav., art. L. 3141-19-3, al. 1er nouveau).

UNE MODIFICATION DES MODALITÉS ET DES DÉLAIS POUR LA PRISE DES CONGÉS PAYÉS

Pour les congés payés acquis par le salarié qui n'ont pas été posés à l'issue de la période de prise, la loi fixe **un délai de report de quinze mois**.

Il faut distinguer deux cas de figure :

- Congés payés acquis avant l'arrêt maladie :

Dans le cas où un salarié est dans l'impossibilité de prendre tout ou partie de ses congés acquis en raison d'un accident ou d'une maladie, il bénéficie d'une période de report de quinze mois pour les utiliser.

Cette période de report **début le jour où le salarié reçoit, postérieurement à sa reprise du travail, les informations de son employeur sur les congés dont il dispose**.

- Congés payés acquis pendant l'arrêt maladie :

Dans le cas où les congés ont été acquis au cours des périodes d'absence en raison d'un accident ou d'une maladie, **la période de report débute à la date à laquelle s'achève la période de référence au titre de laquelle ces congés ont été acquis** si, et uniquement si, à cette date, le contrat de travail est toujours suspendu en raison d'un accident ou



d'une maladie depuis au moins un an

Lors de la reprise du travail, **si la période de report n'a pas expiré, le délai de 15 mois est suspendu** jusqu'à ce que le salarié ait reçu les informations de son employeur sur les congés dont il dispose.

A noter : Il peut être dérogé aux règles de report des congés payés par accord d'entreprise ou d'établissement, ou à défaut, par une convention ou un accord de branche. Une durée de report **supérieure à quinze mois** peut être négociée.

L'administration a diffusé **trois infographies** relatives à la mise en œuvre des nouvelles règles relatives à la période de report des congés payés non pris en raison d'un arrêt de travail pour maladie. Ces documents sont consultables via le lien suivant : <https://code.travail.gouv.fr/information/acquisition-de-conges-payes-pendant-un-arret-maladie-les-nouvelles-regles>.

L'APPLICATION RÉTROACTIVE DES NOUVELLES RÈGLES D'ACQUISITION DES CONGÉS :

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur **le 24 avril 2024**.

Certaines de ces dispositions sont applicables **réroactivement à compter du 1er décembre 2009** (date d'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne)

Il s'agit donc de la période au titre de laquelle une telle **régularisation** pourra être sollicitée.

En revanche, le champ de la rétroactivité est limité à :

- **L'acquisition de droits à congé** en cas d'arrêt maladie ordinaire dans la limite de 2 jours de congés payés par mois (quatre semaines par an) ;
- **Le report de quinze mois** des droits à congés ;
- **Le calcul de l'indemnité de congés payés** en cas d'arrêt maladie ordinaire.

A noter : Il n'est pas prévu d'application réroactive de la suppression de la limite d'un an pour l'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail pour accident ou maladie professionnelle.



COMMENT AGIR EN JUSTICE À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI ?

Il faut distinguer deux cas de figure :

- **Pour les contrats de travail qui sont toujours en cours à la date d'entrée en vigueur de la loi :**

Pour une demande de **rappel de jours de congés payés**, il est possible d'introduire une action en exécution du contrat de travail en vue de l'octroi de jours de congé **au titre des arrêts maladie intervenus après le 1er décembre 2009**.

Cette action en justice doit être engagée **dans un délai de deux ans** à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi (**soit jusqu'au 24 avril 2026**). Il s'agit d'un délai de **forclusion**.

- **Pour les contrats de travail qui sont rompus lors de l'entrée en vigueur de la loi**

Ce sont les règles de prescription de droit commun qui s'appliquent, **à savoir le délai de la prescription triennale des actions en matière de paiement de salaires**.

Seuls les salariés dont le contrat de travail aura été rompu depuis moins de trois ans à la date d'entrée en vigueur de la loi (**c'est-à-dire après le 24 avril 2021**) pourront donc **réclamer devant le conseil de prud'homme le paiement d'indemnités compensatrices de congés payés**.

UN SYNDICAT PEUT-IL AGIR EN « REPRÉSENTATION COLLECTIVE » DES SALARIÉS ?

Le tribunal judiciaire (TJ) de Nanterre, le 25 avril dernier, a apporté une réponse positive à cette question. En l'espèce, un syndicat formule devant les tribunaux **une demande d'injonction à l'encontre d'un employeur en vue d'obtenir l'application, tant pour l'avenir que pour le passé, du droit pour les salariés en arrêt maladie d'acquérir des congés payés**. (TJ Nanterre, 25 avr. 2024, no 24/00044)

Au visa de l'article L. 2132-3 du Code du travail, le TJ conclut à la recevabilité de cette demande, en vertu **du droit des syndicats à agir en justice pour exercer « devant toutes les juridictions tous les droits réservés à la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent »**.

L'employeur a fait appel de cette décision.

Il faut donc retenir que les syndicats peuvent **formuler des demandes de régularisations réroactives pour tous les salariés concernés**. Les demandes ne sont certes pas individualisées, mais elles produisent bien des effets au bénéfice des salariés.

FÉDÉRATION

PAR JEAN-CLAUDE GARCIA PRÉSIDENT CHIMIE DAUPHINÉ SAVOIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT CFE-CGC CHIMIE DAUPHINÉ SAVOIE

A l'appel du 18 juin, le syndicat régional Dauphiné Savoie a tenu son AG sur le lac d'Aix Les Bains. Pour nous permettre de passer une très belle journée, le soleil s'était agréablement invité !

L'AG a été organisée en deux temps, avec une matinée statutaire à quai suivi d'un après-midi conviviale en croisière débutant par un déjeuner sur le lac.

Dès l'ouverture de l'AG, une minute de silence a été observée en mémoire à notre secrétaire général, **Jean-Hervé ARZEL** parti trop tôt. Ce moment solennel a été suivi d'un hommage par ses collègues de Rio Tinto Aluminium Péchiney, **Michel MEYER** (LRF- St Jean de Maurienne) et **José ALMEIDA** (Voreppe).

Après avoir remercié les salariés de la CFE-CGC et plus particulièrement **Clara PARIS** (présente) et l'ensemble de l'équipe fédéral, **Katia PARADOT** (présente), **Wilfried LECLERC**, **Jacqueline CARSENAT**, **Émilie RAYNAUD** et **Émilie DOUAUD**, l'ensemble du bureau du syndicat et nos invités présents : **Gilles LE-STIR**, notre président fédéral, **Bernard STECKLE**, notre trésorier adjoint fédéral, **Jean-Luc CHOPIN**, notre Délégué fédéral au Comité Directeur Régional, **Djamila BOCK**, présidente de l'UD 38 et notre avocate **Maître Sidonie LEBLANC**, nous sommes entrés dans le vif du rapport moral.

François HOMMERIL, notre président confédéral et aussi DS et membre du CA de notre syndicat a été retenu sur Paris au dernier moment.

Cette matinée statutaire a été l'occasion de rappeler nos grands moments, les formations réalisées pendant nos Conseils d'Administration, ainsi que toutes les actions qui nous ont permis la conformité à la RGPD, comme le partage de documents via un SharePoint.

L'AG a aussi été l'occasion de rappeler que nous offrons à tous nos adhérents des possibilités de réductions à de nombreuses activités via le site de RéducCE.

Le rapport moral en quelques exemples de chiffres :

- 29% de femmes sur nos 255 adhérents et 50% de femmes entre 30 ans et 45 ans.
- Un nombre d'adhérents en hausse de 6% sur les 3 ans, dont 5% depuis 1 an.
- 111 adhérents radiés et 120 nouveaux adhérents, soit près de la moitié du syndicat renouvelé en 3 ans.

Philippe BUKK, notre trésorier a présenté le rapport financier. Nos comptes sont sains et nous avons augmenté considérablement notre trésorerie. Cela nous permet de provisionner des budgets pour aider les adhérents, soit sur des affaires en contentieux, soit pour réaliser des formations ou pour réaliser des événements.

Avec une cinquantaine d'adhérents présents et plus de soixante-quinze procurations transmises, le quorum a été

atteint et les deux rapports ont pu être valablement approuvés.

De nombreuses questions ont été posées, créant ainsi un très bel échange.

Après l'approbation, le conseil d'administration a été ratifié, selon le règlement des instances statutaires, avec 41 membres. **Bernard CRUZ**, le doyen de cérémonie a animé cette partie.

Le CA a immédiatement élu les membres du nouveau bureau :

- Président : Jean-Claude GARCIA
- Secrétaire Général : José Almeida
- Secrétaire Adjointe : Sandrine ATHENOUX
- Trésorier : Bukk Philippe
- Trésorier Adjoint : Emmanuel HOFFMANN

Le bureau élargi :

- Jean Jacques BURLON
- Patrick THIBERT
- Eric BOEGLIN
- Boris BURGARELLA
- Bernard CRUZ
- Jean Jacques MARTIN
- Daniel TRUTALLI
- Pierre FONTAINE

L'AG s'est poursuivie à midi sur un deuxième bateau, pour une petite croisière sur le lac, avec déjeuner, navigation sur le Canal de Savières, passages d'écluses et visites du village de Chanaz avant de rentrer.



Un très grand merci à tous les participants qui ont fait de cette journée un véritable succès !

FÉDÉRATION

PAR BERNARD STECKLE PRÉSIDENT CHIMIE LORRAINE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT CFE-CGC CHIMIE LORRAINE

En présence du président fédéral, le syndicat Chimie Lorraine a tenu son assemblée générale extraordinaire suivie d'une assemblée générale ordinaire le samedi 8 juin. Après le vote à l'unanimité des nouveaux statuts lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le rapport moral et le bilan financier de la mandature ont été également approuvés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Puis les membres présents et représentés ont élu les 10 membres du futur bureau ainsi que les 2 membres de la commission de contrôle financier.

Le développement syndical sera au cœur de cette mandature et des moyens financiers seront alloués par la fédération pour toutes les initiatives engagées pour développer les sections.

Un repas a terminé cette belle séquence de démocratie syndicale et tous les convives sont répartis enchantés.

Le CA a élu les membres du nouveau bureau :

- Président : Bernard STECKLE
- Vice-Président : Marwan SEMAAN
- Délégué Général : Jean-Jacques PIERRET
- Secrétaire Général : Gilles Bouvresse
- Secrétaire Adjointe : Stéphanie MAGORIA
- Trésorière : Aurélie CHARONNAT

- Trésorier Adjoint : Frédéric REMETTER
- Gestionnaire SIA : Olivier ZINSZ
- Adjoint gestionnaire SIA ; Frédéric REMETTER

Membres :

- Eddy KALER
- Antonio ALVES



À COMPÉTENCE ÉGALES,
QUI PEUT M'AIDER
À OBTENIR LE
MÊME SALAIRE
QUE MON COLLÈGUE ?

MA FORCE
DE DIALOGUE

ÉLECTIONS TPE
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

JE VOTE **CFE
CGC**

WWW.CFECGC.ORG



FÉDÉRATION

PAR LES ÉQUIPES FÉDÉRALES

COMITÉ FÉDÉRAL CFE-CGC CHIMIE

Le Comité fédéral s'est tenu à Paris le 11 juin dernier à cette occasion s'est tenu la désignation des représentants de branches (en photo), constitution définitive du conseil juridictionnel : Jérôme Cappelle, Dominique Durr, Denis Ringler et Patrick Roux ont été élus, point sur les contentieux juridiques avec nos juristes Émilie Raynaud et Émilie Douaud...

COMPOSITION DU CONSEIL JURIDICTIONNEL

Titulaires

Frederic REMETTER ; José DUQUESNE ; Malik GUEYE ; Michel GATTONI ; Jérôme CAPPELLE.

Suppléants

Denis RINGLER ; Dominique DURR ; Patrick ROUX.



De gauche à droite au 1^{er} plan : Christelle Degrelle (branche Pharmacie d'officine), Modeste Kaluma (branche Textiles), Christian Durieu (branche Fabrication mécanique du verre et branche Miroiterie), Bruno Maillard (branche Caoutchouc), Sylvie Febvret (branche Céramique et branche Tuiles et briques), au second plan : Bruno Aucher (branche Industrie pharmaceutique), Lawrence Joly (branche Cristal, verre, vitrail), Fathy Latreche (branche FC3PV), Jean-Claude Bonaut (branche Habillement et branche Couture Parisienne), Vincent Dubrulle (branche Chimie), Nicolas Patalano (Coordinateur des branches), Absent sur la photo Anthony Chene (branche Plasturgie).

PAR PIERRE DUVAL MEMBRE DU BUREAU FÉDÉRAL

REUNION DES DSC

Pour cette nouvelle édition, plus de cinquante DSC issus des nombreuses branches que regroupent la fédération de la CFE CGC Chimie ont fait le déplacement pour venir échanger et se former avec leur Fédération CFE CGC Chimie.

Cette journée aura permis la rencontre entre les représentants issus du terrain et les nouveaux élus du bureau fédéral.

Après l'allocution de son président Gilles Le Stir, place a été donnée à l'information et à la formation. Les nouveaux élus du bureau fédéral sont intervenus pour présenter la politique de la fédération sur le développement syndical, les branches, la communication et un point particulier, exposé par Florine Arpin, sur l'évolution de l'application avec son espace dédié à la formation.

A noter également l'intervention de nos Juristes sur l'évolution de la loi à propos des congés acquis en cas de maladie.

Nos remerciements à notre partenaire Secafi qui a apporté des éléments aux négociateurs d'accords sur la prime de partage de la valeur.

Après cette journée dense, RDV est pris pour une prochaine rencontre sur le second semestre.

Merci à tous les intervenants, partenaires et organisateurs, sans lesquels cette journée n'aurait pu se réaliser



Présentation sur les 3P (People, Planet, Profit) par Pierre-Yves Bois DSC CFE-CGC bioMérieux



Interroger l'engagement RSE de votre entreprise C'est créer l'opportunité de remettre les questions sociales au cœur des préoccupations de TOUS !

POURQUOI, VOUS EMPARER DU SUJET RSE ?

Pour 3 raisons essentielles :

- 1 Remettre le social au cœur du débat environnemental et économique.
- 2 Être force de proposition pour limiter les impacts et obtenir des progrès sociaux.
- 3 Promouvoir et garantir une transition écologique juste.

Pression réglementaire, risque réputationnel, axe de différenciation ou véritable envie de transformation, la référence à la RSE se multiplie dans toutes les entreprises à l'heure où la transition écologique s'inscrit comme une nécessité incontournable à la survie de nos sociétés.

Un contexte de multiplication des contraintes pour les entreprises (plan de vigilance, déclaration des émissions de gaz à effet de serre, déclaration des performances extra-financières, audit énergétique et plan de réduction, norme CSRD, contraintes des filières...).

QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS D'ACTION POUR UN CSE ?

Depuis la loi Climat et Résilience, il existe de nombreux leviers d'action pour un CSE de se saisir des questions de transition.

Désormais, les trois informations-consultations obligatoires et l'expertise « Projet important » doivent intégrer un volet environnemental.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES A VOS BESOINS :

N'hésitez plus à désigner un expert lors de ces trois informations-consultations et de l'expertise « Projet important » :

- Orientations stratégiques
- Politique sociale et Conditions de travail
- Situation économique et financière
- Projet important

Et enfin, n'oubliez pas de vous former pour devenir un acteur incontournable de ces sujets souvent bien complexes et en constante évolution ! Anticiper pour ne pas subir !

Emmanuel GASTINEAU
Responsable national RSE
emmanuel.gastineau@secafi.com – 06 80 91 77 46





VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA Pro Social, c'est quoi ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

Comment y accéder ?

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiapro-social.fr/>**

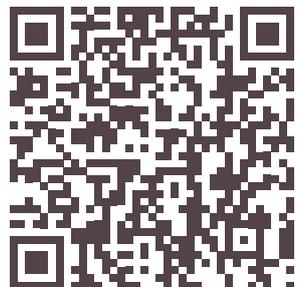
Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

**Télécharger dès à présent
l'application via**

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr